

Cfdt:

CPE

Encadrement AED

L'exercice du métier de CPE a évolué au fil du temps et s'est enrichi de missions de ressources humaines qui se sont ajoutées aux missions cardinales.

Les revendications CFDT

- **Reconnaître les CPE comme pilotes de la vie scolaire.** Leur rôle d'encadrement des AED doit être pleinement reconnu dans les missions, la formation et la rémunération.
- **Former les CPE à l'encadrement des équipes.** Recruter, accompagner, former, évaluer : ces responsabilités doivent être préparées dès le Master et tout au long de la carrière.
- **Ne plus laisser l'encadrement reposer sur le bricolage.** La fonction encadrante des CPE doit être outillée, sécurisée et rétribuée à la hauteur des responsabilités exercées.

CPE



Pour un métier
reconnu,
je choisis la CFDT

Encadrement AED

- En tant que pilote de l'équipe d'assistants d'éducation, les CPE effectuent cet **encadrement sans que cette dimension soit véritablement reconnue et rétribuée** dans toutes ces dimensions (recrutement, formation, accompagnement, évaluation), et bien souvent sans avoir reçue de formation adéquate.
- La dimension d'encadrement assurée par les collègues est une **réalité fondée en droit** (circulaire de missions 2015). L'absence de formation préalable conduit de nombreux collègues à "bricoler avec les moyens du bord".
- La CFDT revendique la reconnaissance de cette dimension du métier, laquelle doit faire l'objet d'une **formation** durant les deux années de Master. Cette reconnaissance de la fonction encadrante doit être confortée par une **rétribution** à la hauteur de la tâche.



**Pour un métier
reconnu,
je choisis la CFDT**